

SEANCE DU 18 juillet 2023

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	14	8

L'an deux mille vingt-trois, le 18 juillet, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GAILLOT, Maire.

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe	OGER Isabelle	VALANCE Bénédicte
IMMER Alain	THILL Céline	VIEIRA Christophe
SVEC Jean	REUTER Olivier	

LISTE DES ABSENTS EXCUSES :

MENEHIN Gaël	DEBAILLEUL Delphine	
GUINDT Philippe	WALLERICH Alain	

LISTE DES ABSENTS NON-EXCUSES :

BRUN Jérôme		
PEREIRA Julien		

Madame OGER Isabelle est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance et l'accepte.

Objet : 2023 - 738 Adjudication de la chasse communale : désignation des membres de la commission consultative communale de la chasse

Monsieur le Maire rappelle que le bail de location du lot de chasse communale arrive à échéance le 1^{er} février 2024. Aussi, il y a lieu de préparer, dès à présent, le renouvellement de ce bail. La préfecture a mis en place un cahier des charges type des chasses communales pour la Moselle auquel les communes sont tenues de se conformer. La réglementation prévoit la création dans chaque commune, d'une Commission Consultative Communale de Chasse (4C) qui a pour objet de donner son avis sur les points suivants :

- Consistance des lots
- Demandes de réserve et d'enclaves
- Choix du mode de mise en location
- Les sujets relatifs à la gestion du lot de chasse
- Les demandes de sous-location
- Les demandes de cession du lot par le locataire
- Avis sur une demande complémentaire de plan de chasse
- Opportunité de saisir le comité de suivi des dégâts de sangliers
- Avis sur préjudice cynégétique lié à l'évolution de la consistance des lots

Cette commission est présidée par le Maire et comprend deux conseillers municipaux qu'il convient de désigner aujourd'hui.

En outre elle comprend différents représentants de l'ensemble des administrations ayant un lien avec la chasse et sa gestion (DDT, Trésor Public, Chambre d'Agriculture, Fédération des Chasseurs, Centre de la Propriété Forestière Privée, Lieutenant de Louveterie, Fonds d'indemnisation des dégâts, Office Nationale de la Chasse et de la Faune Sauvage, ONF)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Désigne M. IMMER Alain et Mme OGER Isabelle, pour siéger en qualité de délégués à la Commission Consultative Communale de Chasse de Beyren-lès-Sierck, lesquels acceptent cette fonction.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 20 juillet 2023

Le Maire :

Philippe GAILLOT

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 20/07/2023
Le Maire,


